

Richard Cohen

DIRECTEUR, BILAN CONSEILS

« Pour vous apporter des conseils adaptés à vos besoins en assurances privées et professionnelles, Richard Cohen et son équipe se tiennent à votre disposition. »



Le bonus-malus : comment ça marche ?

Une absence d'accident : vous avez droit à un bonus. Un accident responsable : vous avez droit à un malus. En théorie, le concept du bonus-malus est donc simple. Dans les faits, son calcul peut paraître compliqué. Décryptage.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

On l'appelle aussi coefficient de réduction-majoration. Chaque année sans sinistre vous permet d'augmenter votre bonus, alors qu'après un sinistre dont vous êtes responsable, totalement ou en partie, vous vous voyez infliger un malus, sachant que certains sinistres, comme les vols et incendies, ne sont pas pris en compte. Cela s'applique à la prime de référence, à savoir celle qui est calculée par l'assureur au moment de la souscription. Renseignez-vous bien sur son montant, car si la règle du bonus-malus est imposée aux assureurs, ce sont eux qui déterminent la prime de référence. La période concernée : les 12 mois consécutifs précédant de deux mois l'échéance annuelle du contrat.

> [En savoir plus : Définition et fonctionnement du bonus-malus](#)

CALCUL ET COEFFICIENT

Le coefficient lors de la première souscription est de 1. Au bout d'un an sans accident, il passe à 0,95. Au bout de deux ans sans accident, à 0,9. Au bout de treize ans, la réduction maximale est atteinte : 0,50. Si vous passez encore trois ans sans sinistre responsable, le coefficient se maintiendra à 0,5 après le premier sinistre déclaré. Votre coefficient se maintient même si vous changez de véhicule ou d'assureur ou que vous achetez une voiture supplémentaire (si vous en êtes le seul conducteur). Par ailleurs, un élément écologique s'est greffé à la question, l'Etat récompensant ou pénalisant les acquéreurs selon le niveau de pollution de leur nouveau véhicule.

> [En savoir plus : Tout savoir sur le calcul du bonus-malus](#)

COMMENT LE CONNAÎTRE ?

Si vous avez besoin de connaître votre bonus ou malus, par exemple parce que vous pensez à changer d'assurance et espérez que votre bonus pourra vous aider à négocier, vous pouvez demander à votre assureur actuel votre relevé d'information. Il vous le délivrera normalement dans les quinze jours. Il est aussi obligatoire en cas de résiliation du contrat, que ce soit de votre initiative ou de celle de l'assureur. Outre les informations sur votre identité et votre véhicule, le relevé d'information mentionne les sinistres des cinq dernières années ainsi que votre part de responsabilité, en précisant chaque fois la nature et la date de l'événement.

> [En savoir plus : Assurance auto, demandez votre relevé d'information](#)

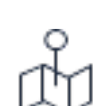
POUR PLUS D'INFORMATIONS, VISITEZ NOTRE SITE

[J'Y VAIS](#)

OU CONTACTEZ-NOUS



[01 43 78 15 17](tel:0143781517)



134 avenue de versailles richard.cohen@bilanconseils.com
75016 Paris

